



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

De nouvelles modalités de fonctionnement dans les EHPAD et USLD du GHRMSA

Publié le 03 mars 2021

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) du GHR Mulhouse Sud-Alsace poursuivent leur réorganisation dans le but de concilier sécurité sanitaire et vie sociale. De nouvelles modalités de fonctionnement sont mises en place et concernent les visites, les sorties des résidents et la reprise de certaines activités sociales.



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Ribeim - Site de Saint-Louis

INFORMATION AUX FAMILLES DES RESIDENTS D'EHPAD ET D'USLD

17/03/2021

Le GHR Mulhouse Sud-Alsace met en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement dans ses EHPAD et USLD favorisant la vie sociale des résidents tout en assurant leur protection.

Madame, Monsieur,

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Unités de

Soins de Longue Durée (USLD) du GHR Mulhouse Sud-Alsace poursuivent leur réorganisation dans le but de concilier sécurité sanitaire et vie sociale.

C'est pourquoi la Direction du GHR Mulhouse Sud-Alsace vous informe, compte tenu du contexte vaccinal, de la mise en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement dans l'EHPAD ou l'USLD où réside votre proche, à compter du lundi 22 mars 2021.

Ces nouvelles modalités concernent :

> **Les visites :**

Les visites des familles continuent d'être organisées **uniquement sur rendez-vous**.

Il est à nouveau possible :

- de rendre visite en chambre, en laissant la porte ouverte et sans partage de repas. Durée de visite autorisée : 1h30 maximum.
- de recevoir la visite de 2 proches en même temps (les enfants doivent être âgés **de plus de 6 ans**)
- de rendre visite dans le jardin de l'établissement, interdiction de fumer et de manger
- d'être présent pendant le temps de repas de votre proche, avec port du masque chirurgical obligatoire.
- d'apporter des denrées alimentaires individuelles, mais ces denrées ne doivent pas être partagées ni avec la famille, ni avec d'autres résidents.

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités de fonctionnement se fait dans le respect des **gestes barrières et de distanciation sociale**. Elles contribuent au rétablissement du lien avec vos proches tout en assurant leur protection. Merci de venir munis d'un masque **chirurgical ou FFP (y compris les enfants)**.



≡ **RETOUR À LA LISTE**



GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



CONTACTEZ-NOUS